

# Mode d'emploi

Les Critères de qualité du Réseau d'écoles21 comprennent 25 modules :

- Le **module de base** sert de porte d'entrée dans les critères de qualité.
- Les 24 modules thématiques permettent une approche plus approfondie.

Les modules thématiques couvrent les quatre domaines suivants :

**A Principes d'action (6 modules)**

**B Organisation (2 modules)**

**C Education en vue d'un développement durable (8 modules)**

**D Promotion de la santé (8 modules)**

## Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons à toutes les écoles de commencer par le **module de base** lorsqu'elles utilisent l'instrument pour la première fois. Deux ou trois autres modules peuvent être sélectionnés pour une étude plus approfondie.

Pour les écoles qui rentrent dans le Réseau ou qui refont un état des lieux chaque 3 ans, les Critères de qualité sont un instrument précieux. Les objectifs, indicateurs et mesures nommés dans la convention peuvent être revus et actualisés.

Chaque école choisit le ou les modules thématiques selon ses propres priorités. Plusieurs points de départ sont possibles, tel qu'un axe thématique spécifique, un besoin d'action urgent ou la perspective de progrès rapides et tangibles.

Chaque module consiste en une liste de maximum dix indicateurs qui répondent à la question : À quoi reconnaissons-nous que ce critère est rempli ?

Pour chaque indicateur sont proposés un état des lieux de sa mise en œuvre actuelle dans l'école (1 = jamais, 4 = presque toujours) et une priorisation pour son traitement futur (1 = faible, 4 = très haute). La liste d'indicateurs ne doit pas être comprise comme une liste de contrôle à parcourir de bout en bout. Au contraire : elle permet de fixer des priorités.

## Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons aux écoles qui utilisent les Critères de qualité de viser comme but le niveau 3, soit « souvent ».

Les indicateurs des 16 modules pour **l'éducation en vue d'un développement durable (C)** et pour **la promotion de la santé (D)** se répartissent selon deux axes : « Enseigner, apprendre et accompagner. » et « L'école comme espace d'apprentissage, de travail et de vie ».

A la fin de chaque module sont proposés des liens avec d'autres modules ou informations vers des pages thématiques du Réseau : [www.reseau-ecoles21.ch](http://www.reseau-ecoles21.ch).

## Précisions

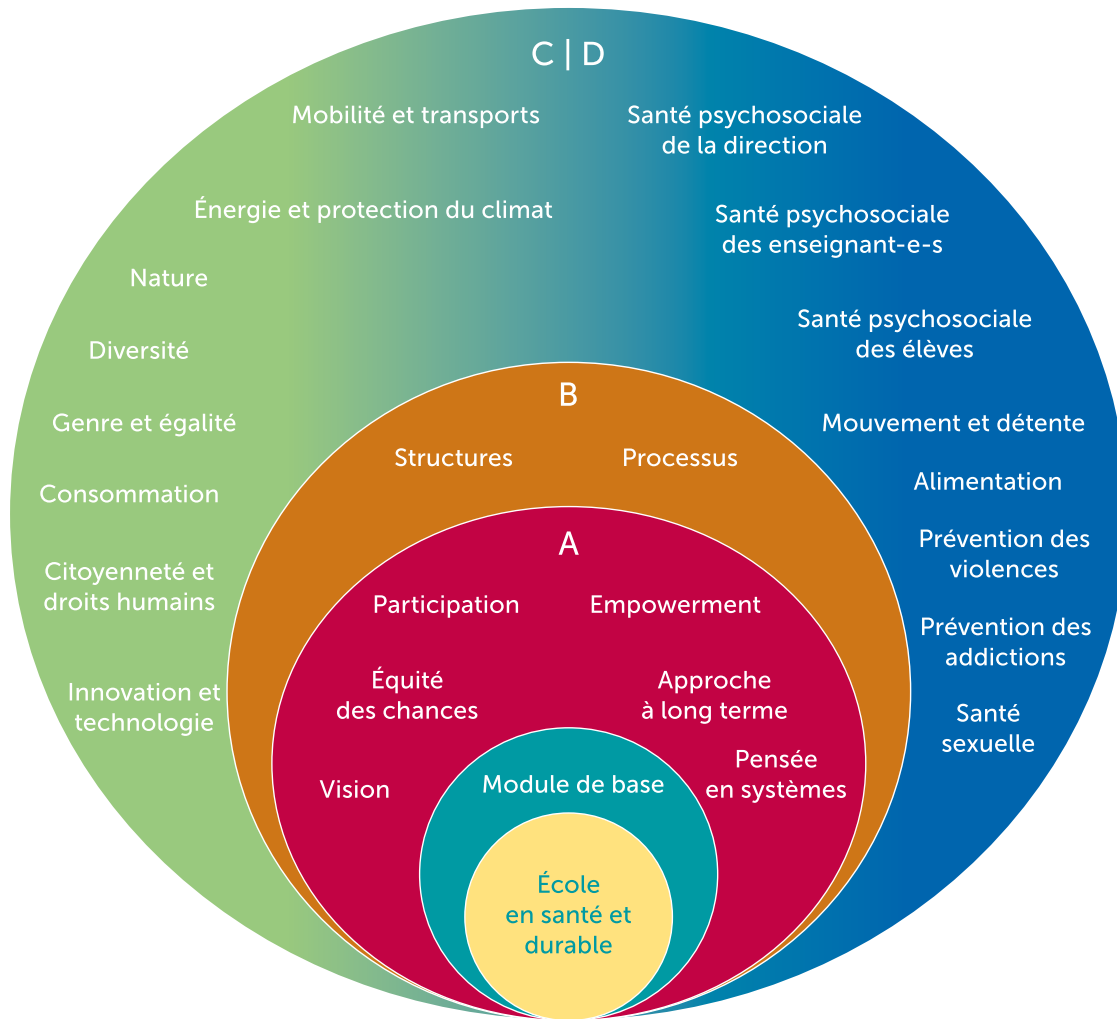
Le **module de base** contient une sélection d'indicateurs tirés des **Principes d'action (A)** et d' **Organisation (B)**. Par exemple, la mention « **7A.1.1** » fait référence au premier indicateur du module A « **Participation** ».

L'expression « école en santé et durable » utilisée dans tous les modules peut être remplacée par « école en santé » pour une école ayant le profil « Nous sommes en route vers une école en santé ».

## Remarque

Par « parents », nous entendons tou-te-s les tuteurs/-trices légaux/-ales et personnes responsables de l'éducation. Le seul terme « parents » est utilisé par souci de simplicité, mais il doit être compris dans un sens large.

# Table des matières



<b>Module de base</b>	<b>5</b>
<b>A Principes d'action</b>	
A.1 Participation	7
A.2 Empowerment	8
A.3 Équité des chances	9
A.4 Approche à long terme	10
A.5 Vision	11
A.6 Pensée en systèmes	12
<b>B Organisation</b>	
B.1 Structures	13
B.2 Processus de développement de l'école	14
<b>C Éducation en vue d'un développement durable</b>	
C.1 Mobilité et transports	16
C.2 Énergie et protection du climat	18
C.3 Nature	20
C.4 Diversité	22
C.5 Genre et égalité	24
C.6 Consommation	26
C.7 Citoyenneté et droits humains	28
C.8 Innovation et technologie	30
<b>D Promotion de la santé</b>	
D.1 Santé psychosociale de la direction	32
D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s	34
D.3 Santé psychosociale des élèves	36
D.4 Mouvement et détente	38
D.5 Alimentation	40
D.6 Prévention des violences	42
D.7 Prévention des addictions	44
D.8 Santé sexuelle	46

## D.3 Santé psychosociale des élèves

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Santé psychosociale des élèves » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Enseigner, apprendre et accompagner</b>									
1.	Notre enseignement et nos offres d'accompagnement soutiennent les élèves dans le développement de compétences psychosociales (par ex. : conscience de soi, empathie, gestion du stress, gestion des émotions, compétences de communication, compétences relationnelles, pensée créative et critique, prise de décision, compétences de résolution de problèmes).								
2.	Les enseignant-e-s connaissent les principes d'une organisation de l'enseignement favorable à la santé (par ex. : variété des méthodes, rythmes/rituels, enseignement et apprentissage en mouvement, justice scolaire, rencontres avec la nature, sens et valeurs, participation) et les appliquent.								
3.	Dans nos classes règne un climat d'estime, de reconnaissance et de soutien mutuel.								
4.	Des ressources pédagogiques éprouvées et faciles à utiliser concernant la santé psychosociale (par ex. : compétences psychosociales, apprentissage social) a. sont à disposition.								
	b. sont utilisées.								
5.	a. Des enseignant-e-s et/ou autres membres du personnel d'encadrement s'occupent spécifiquement des questions liées à la santé psychosociale et se forment en conséquence.								
	b. Le transfert de connaissances s'effectue à travers toute l'équipe de l'école.								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute

→

### D.3 Santé psychosociale des élèves

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Santé psychosociale des élèves » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
<b>L'école comme lieu d'apprentissage, de travail et de vie</b>									
6.	Dans notre école, nous abordons les difficultés, nous discutons de nos divergences et nous nous concertons pour trouver une position commune qui soit favorable à la santé.								
7.	Notre école encourage un climat scolaire favorable à la santé et particulièrement:								
	a. Notre école encourage l'identification des élèves avec l'école (sentiment d'appartenance)								
	b. Notre école propose aux élèves des espaces pour la créativité, la participation, le renforcement de l'estime de soi et de l'auto-efficacité et pour la mise en évidence des talents, dans le sens d'un renforcement de la santé psychosociale								
8.	Des offres d'aide et de soutien (par ex. : médiation scolaire, service de médecine scolaire, service de psychologie scolaire)								
	a. sont connues.								
	b. sont utilisées.								
	c. sont co-construites en partie avec les élèves qui s'impliquent aussi dans leur mise en œuvre.								
9.	Une procédure connue pour l'intervention précoce								
	a. est ancrée dans l'école (par ex. : introduction pour les nouveaux membres du personnel).								
	b. s'inspire des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (par ex. : implication précoce des spécialistes, réflexion régulière sur les processus).								
	c. Les élèves et les parents sont informés au sujet de l'intervention précoce.								
10.	Un réseau impliquant les services externes spécialisés est en place et activement impliqué.								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute

Liens étroits avec les modules suivants : [↗ A.1 Participation](#) [↗ A.2 Empowerment](#) [↗ D.1 Santé psychosociale de la direction](#) [↗ D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s](#) [↗ D.7 Prévention des addictions](#)

Informations complémentaires dans le domaine de l'EDD et de la promotion de la santé :

[↗ Climat scolaire](#) [↗ Santé psychique \(Site internet du Réseau d'écoles21\)](#)